



Conférence régionale des formations professionnelles - CSA SD 33 2<sup>nd</sup> degré - « Lycée des métiers » - Adhérez et faites adhérer !

### Conférence régionale des formations professionnelles

Dans le cadre du protocole conjoint autour de la carte des formations professionnelles (2021) et dans le contexte de la réforme nationale du lycée professionnel, la Région Nouvelle Aquitaine et la Rectrice de la région académique (rectrice de Bordeaux), avaient décidé de convier le mardi 11 juillet au lycée Marguerite de Valois à Angoulême des chefs d'établissement, des inspecteurs,



des représentants des personnels... Cette « rencontre » devait permettre d'évoquer les objectifs et les outils pour élaborer l'offre de formations pluriannuelles à venir... Bien évidemment, le SNETAA-FO, premier syndicat concerné, avait fait le déplacement...

Les trois rectrices (de gauche à droite sur la photo, Limoges, Bordeaux, Poitiers) et le Vice-Président de la Région, Jean-Louis Nembrini, ancien DGESCO et Recteur de Bordeaux, étaient bien présents... C'est le Vice-Président qui a ouvert la conférence en rappelant ses priorités : assurer l'ascenseur social via la Voie Professionnelle et faire du territoire de la Nouvelle Aquitaine un territoire de l'Éducation en développant l'enseignement supérieur connecté à la Voie Professionnelle... Il n'a pas non plus hésité à faire allusion à l'opposition officielle de la Région à la réforme des LP, ou plutôt à la méthode de travail de la Ministre Grandjean...

Après avoir donné quelques exemples de mise en œuvre du protocole conjoint sur les formations professionnelles, un par académie (Pour Bordeaux : Fermeture du Bac Pro Technicien études du bâtiment études et économie pour l'ouverture du bac pro métiers de la sécurité au LP Chardeuil Coulaures - Dordogne), il nous a été présenté l'incidence qu'aurait la réforme du LP sur la carte... Officiellement, la Ministre veut adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs qu'elle dit ambitieux : rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025, démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation, avoir une pluriannualité de la carte (?), s'appuyer sur **l'AMI CMA** (Il vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir de France 2030), partir des besoins locaux en lien avec tous les acteurs (**les CLEE**, etc.) et avoir fermé « 100% de formations non insérantes » à la rentrée 2026...

A l'annonce de ce dernier objectif, comme il avait été encore une fois dit par un intervenant que les formations par apprentissage étaient plus insérantes que les formations scolaires, le SNETAA-FO est intervenu pour rappeler que ce n'était pas parce que des statistiques fausses étaient répétées plusieurs fois, notamment par une Ministre, qu'elles devenaient vraies ! En effet, nous avons tenté d'expliquer une nouvelle fois que si on tient compte du taux de ruptures de contrats d'apprentissage (30% en moyenne) qui peuvent atteindre près de 40% pour les moins de 18 ans, alors ces statistiques s'inversaient... Oui, un élève a réellement davantage de chances d'obtenir son diplôme, de poursuivre ses études et d'avoir un emploi deux ans après l'obtention de son Bac, qu'un apprenti ! Qu'on se le dise ! **Voir notre texte « Voie scolaire vs Apprentissage » dans notre « Note aux S1 » du 10 octobre 2022.** Le Vice-Président Nembrini, visiblement très intéressé par nos chiffres, est venu demander des précisions à la fin de la conférence.

Toujours concernant cet objectif de fermeture de « 100% de formations non insérantes », nous avons rappelé qu'en SEP et LP, dans la voie scolaire, nous accueillons tous les publics... Notamment les élèves à besoins particuliers... Avec parfois, et cela ne peut pas être autrement, des consignes d'inspecteurs pour ne pas exiger de certains de ces élèves l'obtention du diplôme, mais seulement un niveau de compétences. La Rectrice de Bordeaux (et aussi de la Région académique) a souhaité nous répondre qu'évidemment, il ne s'agirait pas d'utiliser des chiffres « froids »... Qu'il y aurait des concertations et que de nombreux paramètres seraient utilisés avant de décider quelles seraient les formations à fermer !

Autre élément de la réforme, passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens. Nous avons alors rappelé que nous étions preneurs de l'ouverture de Mentions Complémentaires, plutôt que de FCIL. En effet, les FCIL ouvrent et ferment sans tenir compte de tout l'investissement pédagogique des collègues et matériel des plateaux techniques.

Enfin, il a été fait mention de la création d'un bureau des entreprises dans chaque LP ou SEP (fait à Bordeaux pour la rentrée 2023).

Afin de travailler au constat des formations insérantes ou non, une présentation des outils **ORION** et **OCTOPILOT** nous a été faite. Il nous faut également regarder du côté de **CAP METIERS** et de **INSERJEUNES**...

Oui, si nous ne voulons pas subir les décisions de fermetures, il va nous falloir être très réactifs quant aux futurs projets de la carte des formations professionnelles. Il n'y aura pas de fatalité, même si évidemment les décisions politiques sont inévitables, il va nous falloir travailler à convaincre et à se battre pour éviter des fermetures de formations qui ont leur rôle à jouer dans le développement et la formation de nos élèves comme de futurs citoyens. Non à l'adéquation systématique entre formations et besoins économiques d'un territoire. Et nous ne devons pas également oublier que les PLP ne sont pas des variables d'ajustement ! Nous ne pouvons pas accepter qu'ils soient maltraités. Toute reconversion doit être choisie et préparée !

Pour mener tous ces combats, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, mais seul, le SNETAA ne peut rien ! C'est pourquoi le SNETAA-FO compte sur vous !

EM.

Mercredi 12 juillet s'est tenu le Comité Social d'Administration Spécial Départemental (ex CTSD) de la Gironde pour le second degré. Cette réunion avait pour but d'aborder les mesures d'ajustement de structures (ouvertures/fermetures de classes et DGH), mais aussi de répondre aux questions d'actualité (IMP, Pacte, etc...). **Notre déclaration liminaire** est en ligne sur notre site Internet.

Marie-Christine HEBRARD, la DASEN de Gironde, a débuté ce CSASD en donnant quelques infos diverses. Elle a notamment annoncé la baisse d'environ 600 élèves du secondaire sur notre département pourtant attractif. Les pistes pour expliquer cette diminution sont peut-être les départs en apprentissage ou vers l'enseignement privé ? Elle nuance cependant cette perte précisant que de nombreux élèves qui n'auront pas trouvé de patron pour leur apprentissage retourneront sous statut scolaire en septembre !

Concernant les programmes et examens qui restent nationaux, il y aura des informations sur l'évolution de l'organisation du bac 2024 d'ici le 20 juillet prochain.

Pour les collègues qui sont dans des établissements où finalement à la rentrée les effectifs seront plus élevés que prévu, il ne faudra pas hésiter à dire au chef d'établissement de demander une augmentation de leur DGH fin août. En effet, il reste encore 300 heures prévues à cet effet à la DSDEN 33.

Pour la Gironde, 1471 IMP ont été réparties, il en reste encore 24 disponibles. La DASEN rappelle que les IMP ne peuvent pas être utilisées pour rémunérer du face à face pédagogique.

Pour les « briques » ou « parts fonctionnelles » du pacte, la Gironde en a distribué 10619 pour un potentiel de 8200 agents du secondaire. Il en reste 1000 en réserve. Les collègues enseignant en CPGE (classes préparatoires) ou BTS n'ont pas « droit » au pacte. La DASEN reconnaît que les collègues qui se sont pré-engagés à accepter le pacte pourront tout à fait changer d'avis à la rentrée puisqu'aucun texte sur le sujet n'existe pour le moment.

Pour les collèges et lycées, un pourcentage important des parts est attribué au Remplacement de Courte Durée. On peut remplacer dans la discipline du collègue absent ou dans la continuité pédagogique (sa propre matière). On peut travailler sur des projets ou thématique (harcèlement,...) en RCD. C'est en tout cas ce qui se murmure en attendant les textes...

Notre organisation a fait remarquer que l'argent mis dans le pacte aurait pu être utilisé pour augmenter chaque enseignant de près de 150 € brut par mois, sans contrepartie, ce qui aurait été plus en adéquation avec les promesses de revalorisation de 10 % du président MACRON. Visiblement la somme leur a paru du coup significative.

En ce qui concerne le Bureau Des Entreprises, 30 postes sont prévus sur la Gironde dont seulement 11 financés par l'Etat. Sur ces 30, 3 seront sur deux établissements : Emile Combes et Vaclav Havel à Bègles, l'EREA de La Plaine et Charles Péguy à Eysines, l'EREA Le Corbusier et Philadelphie de Gerde à Pessac. A noter qu'il y a eu beaucoup de candidatures et qu'une liste complémentaire de 43 personnes existe au cas où...

Pour conclure, la DASEN s'est félicitée de la création en LP de 2 Mentions Complémentaires, l'une au LP Charles Peguy à EYSINES, l'autre au LP Jehan Dupérier à SAINT MEDARD EN JALLES. Elle s'est également félicitée de la création d'un CAP AAGA au LP Paul Broca à SAINTE FOY LA GRANDE ! La FNEC FP-FO lui a alors rappelé que ce n'était pas une création, puisque l'autorité académique avait décidé de manière autoritaire de fermer cette formation au LP Gascogne à TALENCE !

Delphine Paillé  
Christophe Grimaux.

## « Lycée des métiers »

Ce mercredi 12 juillet, nous avons participé à la réunion du groupe académique de pilotage « Lycée des métiers » présidée par Madame Frédérique COLLY (DRAFPICA adjointe - Direction Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue et à l'Apprentissage).

Composé de chefs d'établissements, de DDFPT, de représentants de l'Académie, de la Région, des milieux professionnels, des personnels enseignants du second degré et des parents d'élèves, ce groupe devait, à partir des conclusions des jurys d'évaluation (IEN-ET, chef d'établissement et conseiller en formation continue), arrêter la liste des établissements candidats à la labélisation « Lycée des métiers » à proposer à Madame La Rectrice.

Le LP des Menuts - Bordeaux, était candidat à une 1<sup>ère</sup> demande du label, 12 autres sur un renouvellement (5 ans) :

- Lycée Albert Claveille et LP Léonard de Vinci - Périgueux (convention de partenariat entre ces 2 établissements) ;
- LP Sud-Périgord Hélène Duc - Bergerac ;
- LP Toulouse Lautrec - Bordeaux ;
- Lycée polyvalent de la mer - Gujan Mestras ;
- LP Flora Tristan - Camblanes et Meynac ;
- LP Louis Darmanté - Capbreton ;
- LP Porte du Lot - Clairac ;
- LP Haute-Vue - Pau-Morlaàs ;
- SEP du lycée polyvalent Val de Garonne - Marmande ;
- SEP du lycée polyvalent Cantau - Anglet ; LP privé Stella Maris - Anglet.

Sans surprise, même si des points d'amélioration à apporter ont été relevés par le jury (souvent cité : développer la mixité des publics...), toutes ces candidatures ont obtenu un avis favorable. Pour connaître dans le détail le commentaire général et les conclusions (points forts et à améliorer) du jury suite à l'évaluation de votre établissement, n'hésitez pas à revenir vers nous.

Il est à noter que les LP Sud Gironde de Langon, Guynemer d'Oloron Sainte Marie, Paul Bert de Bayonne et Atlantique de Biarritz sont concernés par la campagne de renouvellement 2023-2024. Ils seront soumis à un nouveau cadre règlementaire fixé par un arrêté prévu avant la rentrée, qui

redéfinira le périmètre du label, ajoutera un critère « des parcours et des réponses pédagogiques adaptées » et modifiera le rôle du CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale). Il sera accompagné d'une circulaire précisant à nouveau les contours du pilotage du label et devrait permettre une articulation entre cette évaluation, les évaluations d'établissements (qui normalement n'en sont pas...) et les Campus des Métiers et des Qualifications. Mais attendons la publication de ces textes pour plus de précisions !

Nombreux sont ceux parmi nous qui se demandent ce que ce label apporte à l'établissement. D'après un des IEN-ET STI, une plus grande notoriété ! « Un parent d'élève préfère envoyer son enfant dans un Lycée des métiers que dans un lycée professionnel »... C'est aussi plus noble de faire un chef d'œuvre qu'un banal projet pédagogique ! Mise à part avoir été créé pour faire entrer les apprentis dans les établissements, ce label n'apporte strictement rien, mais comment s'en défaire ? A cette question, Madame COLLY nous a répondu qu'il fallait un vote au CA, puis un courrier du chef d'établissement qu'elle transmettrait à la DGESCO... Rien de plus simple, mais encore faut-il arriver à imposer ce vote maintenant que les proviseurs ont les pleins pouvoirs sur l'ordre du jour du CA !

Pour clore la réunion, la DRAFPICA adjointe a tenu à indiquer que cette labélisation serait un des leviers de la réforme des lycées professionnels... finalement elle semble être préparée de longue date cette réforme !

Thierry Clamens

## Adhérez et faites adhérer !

La campagne de pré-syndicalisation pour 2023-2024 a très bien démarré. En effet, de nombreux collègues en ont déjà profité pour rejoindre le syndicat historique des PLP et de tous les personnels de la Voie Pro.

Tous nos collègues de la Voie Pro qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, qui doivent renouveler ou mettre à jour leur adhésion, sont concernés par cette campagne.

A noter que si au premier abord on peut considérer que le montant de la cotisation est très élevé, voire trop élevé, lorsqu'on prend le temps de regarder de près ce qu'il en est concrètement, alors on se rend très vite compte qu'il n'en est rien... En effet, grâce au crédit d'impôts, il faut considérer que seul 1/3 du montant de la cotisation reste à la charge de l'adhérent.

De plus, en faisant le choix du prélèvement automatique SEPA et donc du paiement mensuel (en 12 fois), alors on constate qu'au final, il ne s'agit souvent que de quelques euros par mois !

Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



**RÉDUCTION -15€**

PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE DE 15 EUROS SUR VOTRE ADHÉSION AU SNETAA-FO POUR L'ANNÉE 2023-2024 !

ADHÉREZ PAR VOIE POSTALE !

ADHÉREZ EN LIGNE !